

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 7 MAI 2019

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 mai 2019 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 02/05/2019.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), JOUVE, CLEMENT, RICO, HOMOLA, MOINE, LANZA, ARRUFAT, POGGIOLI, GAUTIER, GUI SOLAN, LABBADI, CHAPPUIS

Etaient excusés :
Mme CAQUOT (procuration à M. Clément)
Mme VAIVRE
Mme DELZEUX (procuration à Mme Gautier)
M. MANTZ (procuration à Mme Moine)
M. RACZ (procuration à Mme Poggioli)

Assistaient à la séance : Mme BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire Générale)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne MOINE

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du conseil municipal du 2 avril 2019

2°) Délibérations :

- 2.1°) Chemin de la Ramaz : plan de financement du SIEA pour l'enfouissement des réseaux
- 2.2°) Subventions aux associations
- 2.3°) Convention abri-bus
- 2.4°) Convention ADS

3°) Tour de table et divers

1 - Approbation du conseil municipal du 2 avril 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

1*) Chemin de la Ramaz : plan de financement du SIEA pour l'enfouissement des réseaux

Suite à une petite modification du plan de financement (pas d'incidence sur la participation de la commune mais les dépenses à la charge du SIEA ont un peu augmenté), Monsieur le Maire propose à nouveau au conseil municipal de valider le plan de financement proposé par le SIEA pour l'enfouissement des réseaux du chemin de la Ramaz.

Présentation du plan de financement.

Pour rappel, celui-ci avait déjà été délibéré en avril 2018.

Le reste à charge pour la commune s'élève à la même somme soit 109 800 € (partie télécommunication).

Le SIEA espère commencer les travaux en septembre mais sous toute réserve.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE le plan de financement pour l'enfouissement des réseaux du chemin de la Ramaz, tel que présenté.

2*) Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au conseil de valider le tableau des subventions aux associations au titre de l'année 2019.

Présentation du tableau.

Mme Chappuis, conseillère déléguée aux associations, précise que la commune verse l'essentiel de ses subventions aux associations de Sergy ainsi qu'aux associations du Pays de Gex dont les enfants de Sergy sont membres (à hauteur de 20 € par enfant).

Elle souligne deux subventions exceptionnelles : une à l'Amicale des pompiers (1 200 €) concernant le festival Festifire qui se déroulera le week-end du 29 juin au centre sportif et une au cirque Cirqualide (300 €) qui organise également un évènement au centre sportif le week-end du 1^{er} juin.

Elle informe que l'enveloppe budgétaire est moins élevée que l'année dernière mais cela est essentiellement lié au fait que l'école n'a pas demandé de subvention exceptionnelle (via le Sou des Ecoles) cette année.

Le conseil municipal, avec 16 vote pour et une abstention (Gunther Mantz) :

-VALIDE le tableau des subventions 2019 tel que présenté.

Mme Moine, qui a la procuration de M. Mantz, précise qu'il s'abstient dans un souci de neutralité, car il est lui-même membre d'une association de Sergy (Fun Sports).

3*) Convention abribus

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec la société Girodmedias/Axo. Celle-ci a été remise à jour, essentiellement pour l'installation d'un abribus aux Longets.

Présentation de la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la société Girodmedias/Axo.

4*) Convention ADS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention entre la commune et la Communauté d'Agglomération concernant le service ADS (Application du Droit des Sols) mise en œuvre pour la première fois le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de trois ans.

Présentation de la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ADS avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex.

III – Points divers

Mme Lanza, adjointe aux affaires scolaires, informe de la grève de tous les enseignants le jeudi 9 mai et précise qu'un accueil des enfants sera assuré par les services de la mairie, à l'école.

Mme Jouve, 1^{ère} adjointe, rappelle que les élections européennes se dérouleront le 26 mai prochain et qu'un doodle sera prochainement envoyé aux élus pour organiser les tranches horaires.
La cérémonie du 8 mai se déroulera à 19h.

Monsieur le Maire informe que la pièce de théâtre « Albert Thomas voyage » se déroulera le dimanche 16 juin à 17h au château de Madame et Monsieur Lafougère, à Sergy.

Il ajoute que les deux classes de CM1-CM2 de l'école de Sergy participeront à un spectacle au Fort l'Ecluse le samedi 15 juin à partir de 20h30 à l'occasion de l'ouverture des Estivales (entrée libre et publique).

Monsieur le Maire a été interpellé par des particuliers concernant des chèvres qui divaguent sur Sergy-Haut et font des dégâts dans les jardins des particuliers. La commune va tenter de lancer une procédure. Des échanges sont en cours avec la gendarmerie.

Sur un autre sujet, Monsieur le Maire souligne que la Communauté d'Agglomération a fait part d'une proposition de convention pour la mise à disposition de la zone de la gare. Elle sera soumise au vote du conseil, sans doute le mois prochain, après lecture attentive. Le conseil devra alors choisir entre la vente et la mise à disposition gracieuse du terrain. Monsieur Rico, adjoint à l'urbanisme pense que cette délibération ne devrait pas être soumise au vote pour l'instant car selon lui, il faut d'abord attendre la validation du PLUIh.

Mme Moine, adjointe aux travaux, informe que des ralentisseurs vont être installés sur la rue des Prêles car les automobilistes conduisent particulièrement vite sur cette route.

M. Clément, adjoint aux finances et à la communication, souligne que la journée « Nettoyage de printemps » qui s'est déroulée le dimanche 28 avril dernier a récolté 427 kg de déchets dont un bloc moteur de 70 kg. C'est un record. Les élus sont partagés entre ce triste constat et le plaisir de partager cette journée citoyenne. M. Clément tient à remercier tous les participants et particulièrement Mesdames Poggioli, Lanza, Caquot et Chappuis ainsi que M. Rico, qui s'investissent beaucoup chaque année pour l'organisation et le bon déroulement de cette journée.

M. Rico, adjoint à l'urbanisme informe qu'une réunion de travail sera organisée afin d'étudier avec attention le projet de PLUIh qui doit faire l'objet d'un vote d'ici le courant du mois de juillet.

Il ajoute que le PLUIh n'est pas encore à la disposition du public mais un particulier peut prendre rendez-vous pour le consulter. L'enquête publique démarrera à l'automne. A ce moment-là le dossier sera à la disposition du public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochaine réunion : mardi 11 juin 2019 (sous réserve)
